

délégués - en exercice ...	97
- présents	61
Pouvoirs	11
Total votants	72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'An deux mil vingt-deux le mercredi 7 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 novembre 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Xavier MAUBORGNE, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Claude OMNES, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Daniel SARAZIN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB):

Pascale PRUNET, Franck GRASSELET, Joël BIGOT, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

Aline COUDERC, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre MOUILLOT, Thierry TASSD'HOMME, Jean-Bernard BLONDIN, Pierre VASSEUR, Gladys CELANIE, titulaires, M. BOUCHART, suppléant.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Ziaïn TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires, Cyril GHOZLAND, Nathalie RUCHMANN, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Maurice BLANCHARD, Thierry MAURER, Frédéric POUPINOT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires, Philippe SPITZ, Yann LEMAULF, suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Ghozlane à M. Bord (CAPVM)
- de M. Foubert à Tabuy (CAPVM)
- de M. Omari à M. Becquart (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Blondin (CAPVM)
- de M. Olivieri à M. Vasseur (CAPVM)
- de Mme Amara à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Seveste à M. Green (CCPB)
- de Mme Mirat à M. Blanchard (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Denis Dupuy, Nicole Vibert.

Excusés : Bruno Remond, Cédric Leseine, Loïc Le Dieu de Ville.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau.

Excusé : François Warmez.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Farid Gautier.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Frédéric Marcoux.

Excusé : Patrick Vordonis.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tetart, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Hugues Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre, Philippe Louise dit Mauger, Jean-Claude Delavaux.

Excusés : David Vicente, Michele Benech.

099/12-2022 Création d'emplois permanents à temps complet filières technique et administrative

Il est exposé que depuis l'intégration au 1^{er} avril 2018 des agents de collecte et de déchetterie de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne des mouvements dans les services du syndicat (mutations internes, départs, recrutement ...) se sont produits.

Ainsi pour la continuité du bon fonctionnement des services, il est nécessaire de stagiairiser deux agents au 1^{er} janvier 2023 pour assurer les emplois d'agent administratif d'accueil polyvalent et d'agent maintenance bacs.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président propose donc la création de deux emplois permanents à temps complet suivants :

- Adjoint Administratif Territorial pour l'emploi d'agent administratif d'accueil polyvalent
- Adjoint Technique Territorial pour l'emploi d'agent maintenance bacs.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le tableau des grades et des effectifs en annexe,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Considérant que ces agents sont déjà inscrits dans les effectifs budgétaires du SIETOM 77 et que le nombre total des effectifs restera inchangé

Sur proposition du Président,

*Le Comité Syndical, **DECIDE** de créer les emplois permanents à temps complets suivants :*

- Filière : Administrative
 - Grade : Adjoint Administratif Territorial
 - Emploi : Agent administratif d'accueil polyvalent à temps complet
- Filière : Technique
 - Grade : Adjoint Technique Territorial
 - Emploi : Agent maintenance bacs à temps complet.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 8 décembre 2022.

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.



Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.